

Les Enjeux de la formation préparatoire

Pouvoir se déplacer en voiture est un réel plaisir, mais pour d'autre, l'usage d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous, et impose une démarche éducative exigeante. C'est pourquoi, la sécurité routière doit être l'affaire de tous. En 2018, plus de 3200 personnes ont perdu la vie sur nos routes. Les principaux facteurs d'accident sont la vitesse inadaptée, l'alcool et dans la plupart du temps associés aux stupéfiants.

Les jeunes conducteurs âgés de 15 à 24 ans représente une part très importante des tués et blessés sur nos routes. Ce n'est pas une fatalité, il s'agit principalement d'un dysfonctionnement du comportement du conducteur, d'une défaillance de l'homme.

90% des accidents, l'homme est en cause. C'est pourquoi, afin d'y remédier et permettre de réduire les risques routiers pour les conducteurs débutants, un programme de formation est mis en place : le REMC (Référentiel pour l'éducation à la mobilité citoyenne).

Celui-ci à pour objectif de permettre au conducteur débutant, l'acquisition de la maîtrise des compétences en matière de savoir-être, de savoirs, de savoir-faire et de savoir devenir. Cette démarche éducative sera mise en place par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière tout au long de la formation de l'élève.

Des moyens supplémentaires existent notamment pour ceux qui n'auraient pas l'âge pour passer leur examen pratique, mais aussi pour ceux qui auraient des difficultés suite à un échec à l'examen pratique. Ces moyens sont l'apprentissage anticipée de la conduite et la conduite supervisée.

L'apprentissage anticipée de la conduite :

Cette formule s'adresse aux jeunes dès 15 ans inscrits dans une école de conduite. Elle permet d'acquérir une expérience de conduite par le biais notamment de son accompagnateur, et de gagner ainsi en confiance jusqu'à l'obtention du titre du permis de conduire, à 18 ans. A savoir que depuis Juin 2019, l'élève pourra passer son examen pratique à 17 ans, en revanche, il lui faudra attendre ses 18 ans pour pouvoir conduire seul, en attendant il bénéficiera toujours de son accompagnateur.

Pour cela, il devra respecter quelques conditions à savoir :

Réaliser un rendez-vous préalable (2heures), Il se déroule en présence d'au moins un accompagnateur et d'un enseignant et de deux rendez-vous pédagogiques (3 heures par RDV : 1 heure en voiture puis 2 heures théorique sous forme d'animation avec d'autres élèves et accompagnateurs)

La conduite supervisée :

Elle s'adresse aux candidats de 18 ans et plus inscrits dans une école de conduite. Ils peuvent compléter leur formation initiale par une phase de conduite accompagnée leur permettant d'acquérir d'avantage d'expérience avant le passage de l'épreuve pratique. Les candidats peuvent aussi opter pour cette formule en fin de formation après un échec à l'épreuve pratique. Il doit réaliser un rendez-vous préalable (2 heures), avec son accompagnateur et son enseignant. Dès qu'il se sent prêt pour passer ou repasser son examen pratique, l'auto-école lui cale une date de passage.